

**ACADEMIE DE  
RFNNFS**

**ETABLISSEMENT  
Collège Georges  
Brassens  
35650 LE RHEU**

**PROCES VERBAL DES DELIBERATIONS  
DU CONSEIL D'ADMINISTRATION**

Année scolaire : 2018-2019

Numéro de séance : 4

Date de convocation : 28 mars 2019

Présidence de : M. DANDIN, Principal

Quorum : 14

Nombre des présents : 20

Nombre d'absents excusés : 8

**SOMMAIRE DES QUESTIONS TRAITÉES**

Décision	page	Numéro d'acte	Pièces jointes désignation	N°
Avis				
Vote				
Extrait				
Motion				

Approbation de procès-verbal du 05 février 2019.  
Approbation de l'Ordre du jour.

I- Affaires administratives et financières

Sujet 1.1 - Compte financier 2018

Sujet 1.2 - Prélèvement sur fonds de réserve

Sujet 1.3 - Admission en non-valeur

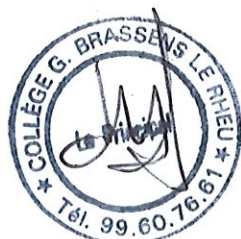
Sujet 1.4 - Convention avec Ar-Kan-Son

Sujet 1.5 - «Le Rheu ville musicale» - autorisation  
de recrutement

Sujet 1.6 - Point sur le projet de restructuration du  
collège

Signatures

Le Président



A handwritten signature in black ink, consisting of several loops and a horizontal line.

Le Secrétaire

## PRESENCE AU CONSEIL

Séance du : 28 mars 2019.

Qualité		Titulaires			Suppléants				
		Nom – Prénom	P	A	E	Nom-Prénom	P	A	E
<b>Administration</b>	Chef d'établissement	DANDIN Marcel	x						
	Adjoint	TISSOT Florence	x						
	Gestionnaire	NICOLAS Philippe	x						
	CPE	MENOUD Clotilde	x						
	Agent comptable	BOSSER Nicolas							
<b>Elus locaux</b>	Collectivité de rattachement	COULOMBEL Ludovic	x						
	Groupement de commune	BILLARD Armelle	x						
	Commune siège	PITTOIS Yannick	x						
	Commune siège	PETARD – VOISIN Mme			x				
	Commune siège	.....							
<b>Personnalité qualifiée</b>		PELHATE Frédéric			x				
<b>Agent Comptable</b>		BOSSER Nicolas	X						
<b>Total</b>	<b>9</b>		<b>8</b>	<b>0</b>	<b>2</b>				
<b>Personnels de l'établissement</b>	Personnels d'enseignement	DELEBECQUE Christophe	x			STEFFANUT Sylvie	x		
		BEDELET Jean-Marie	x						
		DULAT Michaël	x						
		LENEVETTE Franck	x						
		DUVAL Catherine			x				
		ROIGNANT Laurence			x				
		AUFFRET-LEGAVRE Christelle			x				
	Personnels administratifs, techniques et ouvriers, sociaux et de sante								
<b>Total</b>	<b>7</b>		<b>4</b>	<b>0</b>	<b>3</b>		<b>1</b>		
<b>Parents d'élèves et élèves</b>	Elus parents d'élèves	PETIT Patricia	x						
		CLAUSSE David	x						
		BURESI Caroline	x						
		PASCO Maryvonne	x						
		MENARD Cédric	x						
		PATRIARCHE-PATY Nathalie			x				
		MAHEO Matthieu	x						
	Elèves	KODIA Angélique	x						
CHATENEL Maël				x					
MOQUET Simon				x					
<b>Total</b>	<b>10</b>		<b>7</b>	<b>3</b>					



Monsieur le principal ouvre la séance à 17h30 (17 membres présents).

Le procès-verbal du Conseil d'Administration du 5 février 2019 est approuvé à l'unanimité des membres présents.

Monsieur le principal précise que le secrétariat de séance est assuré ce soir par les représentants des parents et les remercie à l'avance.

Monsieur le principal donne lecture de l'ordre du jour et indique qu'il n'y a pas de questions diverses. Avant de commencer le premier point de l'ordre du jour, monsieur le principal souhaite apporter deux compléments d'information suite au dernier Conseil d'Administration :

- la motion déposée au dernier Conseil d'Administration concernant la demande de création d'un demi-poste supplémentaire a été transmise.
- le dialogue de gestion concernant la dotation globale horaire (DGH) pour la rentrée de septembre 2019 se poursuit et la dotation de l'établissement a été abondée de 4,5 heures (1,5 HSA et 3 HP). Un document de suivi de l'évolution de dotation a été transmis à l'ensemble des membres du Conseil d'Administration.

Un représentant des personnels d'enseignement regrette l'absence de réponse sur la demande d'un demi- poste supplémentaire pour le CPE.

## **RUBRIQUE I. Affaires administratives et financières**

### **Sujet 1.1 Compte financier 2018**

Monsieur le principal indique que le compte financier concerne l'examen de l'exécution du budget 2018 qui avait été présenté au Conseil d' Administration de novembre 2017. Il doit permettre d'explicitier la réalisation budgétaire tout au long de l'exercice.

Monsieur le principal rappelle que le rapport sur le compte financier a été transmis cette année à tous les membres du Conseil d' Administration avec la convocation.

Monsieur le principal donne ensuite la parole à monsieur l'agent comptable et à monsieur le gestionnaire pour la présentation du rapport sur le compte financier.

Monsieur le gestionnaire présente un tableau rappelant le Budget Initial et faisant apparaître le compte financier.

Le bilan de l'exercice a été envoyé dans le dossier préparatoire, conformément à une demande du CA l'an dernier.

Monsieur l'agent comptable du lycée de Bruz et monsieur le gestionnaire présentent le bilan :

- Dépenses et recettes « voyages » plus faibles suite à l'annulation d'un voyage et d'un coût réel inférieur aux prévisions,
- Dépenses « manuels » plus faibles mais crédits reportés en 2019,
- Dépenses plus importantes pour les charges d'eau à cause d'une fuite, la 4ème en deux ans...
- Recettes plus fortes sur les logements de fonction du fait d'un taux de location meilleur,

Un représentant des parents demande si la possibilité de remplacer la carte de cantine par la carte Korrigo. Monsieur le gestionnaire indique qu'il n'y a pas de réflexion en cours sur le sujet.

L'arrêté des dépenses est établi à 602 677,72 € et celui des recettes à 588 028,88 €.

Le niveau des créances contentieuses est légèrement supérieur en 2018 à 2017 avec un montant de 3 413,19 € (au lieu de 2549,79 €), mais monsieur l'agent comptable se veut plus rassurant que l'an dernier sur la capacité à recouvrer les montants.

Un niveau important d'investissement (18 434,40 € : valise de ballado-diffusion, auto-laveuse, balayeuse, équipement pour la hotte de cuisine) prélevé en 2018 sur le fonds de roulement.

Le fonds de roulement est de 90 362,82 €, soit 57 jours de fonctionnement (préconisation de 30 à 90 jours avec une moyenne de 60 jours) ... 50 jours si l'on retire les créances.

L'arrêt du compte financier est voté à l'unanimité, Délibération n° 26

La répartition du résultat (Service général : + 1 824,23 €, SRH : - 6 758,08 €) est arrêtée à l'unanimité - Délibération n° 27

### **Sujet 1.2 Prélèvement sur fonds de réserve**

9 créances alimentaires sont provisionnées pour un montant de 937,10 €. Un prélèvement de 87,78 € sur les réserves du SRH est effectué pour une admission en non valeur

Vote à l'unanimité - Délibération n° 29

### **Sujet 1.3 - Admission en non-valeur**

Une admission en non valeur d'une créance alimentaire d'un montant de 87,78 € est proposée .

Vote à l'unanimité - Délibération n° 31

### **Sujet 1.4 - Convention avec Ar-Kan-Son**

Le collège participe aux Rencontres Chorales 2019 et de ce fait peut adhérer à l'association AR KAN SON. Cette association centralise les dispositions pour l'organisation de ces rencontres (location des salles, matériel, techniciens, musiciens,...). Une convention d'adhésion est mise à disposition de l'établissement et la cotisation est de 50 € .

Monsieur le principal demande au Conseil d'Administration de l'autoriser à signer la convention d'adhésion à l'association.

Vote à l'unanimité - Délibération n° 28

### **Sujet 1.5 - «Le Rheu ville musicale» - autorisation de recrutement**

Le collège a été retenu par la Ville de Le Rheu dans le cadre d'un appel à projets «Le Rheu ville musicale» et a bénéficié d'une subvention de 3000 €.

Cette subvention doit permettre de couvrir l'ensemble des dépenses liées à l'organisation du spectacle prévu le vendredi 10 mai sur le thème de Marco Polo et le livre des merveilles ainsi que les deux répétitions pour le spectacle.



Le Conseil administration doit autoriser le recrutement de trois personnes (deux régisseurs et une cantatrice).

Un représentant des parents demande si la totalité de la subvention sera utilisée pour le spectacle ou si la subvention permettra d'organiser un projet pour les élèves par exemple pour assister à un spectacle. Monsieur le gestionnaire indique que la totalité de la subvention sera utilisée pour le spectacle.

Vote à l'unanimité - Délibération n° 30

### **Sujet 1.6 - Point sur le projet de restructuration du collège**

Monsieur le principal indique qu'il a rencontré à sa demande les représentants des parents et des enseignants le 15 mars dernier pour les informer que le dossier de programmation pour le projet de restructuration du collège allait être transmis à l'établissement à la fin du mois de mars. Il a souhaité également les informer des deux points suivants qui seront à l'ordre du jour:

- mise en place d'un comité de suivi de la restructuration composé de deux représentants des parents d'élèves, de deux représentants des personnels d'enseignement et d'éducation et de l'équipe de direction du collège .
- la question de la compatibilité de la restructuration avec le maintien d'un collège ouvert.

Monsieur le principal communique d'abord le calendrier des grandes étapes de la restructuration et distribue un document reprenant toutes ces étapes :

- étape 1 : rédaction du programme de construction – **pour fin mars 2019 (année scolaire 2018/19).**
- étape 2 : transmission à l'établissement qui peut faire des observations en termes de besoins et non en termes de solutions (exemple : le hall est trop bruyant, La circulation des élèves est difficile, ... )- **à partir de fin mars 2019 (année scolaire 2018/19).**
- étape 3 : validation du programme de construction et lancement de la maîtrise d'œuvre (architecte et ses équipes)- **avril/mai 2019 (année scolaire 2018/19).**
- étape 4 : la maîtrise d'œuvre retenue va faire une esquisse et retour vers l'établissement pour avis- **mai/novembre 2019. (fin d'année scolaire 2018/19 et début d'année scolaire 2019/20).**
- étape 5 : Avant projet sommaire (APS), consultation de l'établissement pour avis – **décembre 2019 à août 2020 (année scolaire 2019/20).**
- étape 6 : Avant projet définitif (APD), consultation de l'établissement pour avis - **décembre 2019 à août 2020 (année scolaire 2019/20).**
- étape 7 : lancement du projet avec le permis de construire et le DCS (dossier de consultation des entreprises)- **Septembre 2020 à janvier 2021 (année scolaire 2020/21).**
- étape 8 : signature des marchés et phase de réalisation : planning et phasage - **Septembre 2020 à janvier 2021 (année scolaire 2020/21).**
- étape 9 : phase de réalisation – **février 2021 à octobre 2022 ( milieu d'année scolaire 2020/21 et année scolaire 2021/22).**

Monsieur le principal propose ensuite la mise en place du comité pour le suivi des travaux, ce comité ne prendra aucune décision mais sera chargé de réunir autant de fois que nécessaire pour assurer la liaison entre les services du Conseil Départemental chargés du dossier de la restructuration et le Conseil d'Administration de l'établissement, essentiellement au niveau informatif. Les membres du Conseil d'Administration sont favorables à la mise en place de ce comité et transmettront les noms des personnes qui seront dans ce comité dans les plus brefs délais.

Monsieur le principal termine ce point par la sollicitation de l'avis du CA sur la question de la compatibilité de la restructuration avec le maintien d'un collège ouvert :

- Les représentants des parents font part d'un avis unanime des délégués de parents aux conseils de classe (consultés par courriel en amont) au maintien d'un collège ouvert.
- Les représentants des enseignants font part d'un avis très majoritaire au maintien d'un collège ouvert.

Madame la Conseillère Départementale, en qualité de représentante du département, se félicite de cet avis et indique que le projet de restructuration se fera dans cet esprit. Elle poursuit que cette question avait été abordée avec les autorités académiques il y a plusieurs années en raison de la question de la sécurité

Madame la conseillère municipale de la commune de le Rheu, en qualité de représentante de la mairie , est du même avis.

Un représentant des enseignants pose la question du collège ouvert à madame la conseillère principale d'éducation en matière de surveillance notamment. Madame la conseillère principale d'éducation indique qu'elle est arrivée depuis peu de temps dans l'établissement et confirme que l'organisation de la surveillance des élèves est particulière dans un établissement ouvert.

Monsieur le principal précise que l'établissement organise au mieux la sécurité des élèves et des personnels avec les moyens mis à sa disposition et dans un contexte particulier de collège ouvert.

L'ordre du jour est épuisé et monsieur le principal lève la séance à 19h20.